AR PREFECTURE

006-210601597-20170628-9\_28\_06\_2017-DE Regu le 04/07/2017





REPUBLIQUE PLANCAISE DEPARTMENT DES ALRES MANTINES

ARRONDISTRUCTOR INCR

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017 À 18H00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 23

Votants: 29

Étalent Présents: Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI.

#### Absents avec procuration:

Monsieur Jean-Louis BAUCHET donne procuration à Madame Catherine BARRAJA, Madame Monica LAUGIER donne procuration à Monsieur le Maire, Madame Claudine KHOKHLOV donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur André BEZZINA Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI, Madame Christine PETRUCELLI donne procuration à Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN.

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

9/ OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES ET BARMASSA.

## Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire expose à ses collègues :

Le Compte de gestion du comptable public retrace, au jour le jour, les encaissements et paiements effectués au cours de l'exercice antérieur.

Il a été vérifié que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

### AR PREFECTURE

006-210601597-20170628-9\_28\_06\_2017-DE

Regu le 04/07/2017

Elle leur demande de bien reuloir statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la compatibilité des valeurs. (Annexe n°7).

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 4 contre (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Marie-Paule ZANOTTI) et 1 abstention (Monsieur Richard CONTE) ADOPTE

Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives